

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA VIENNE</p> <p>ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT-LOUDUN</p> <p>COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN *****</p> <p>Date de la convocation : 09/2022</p> <p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CEAX EN LOUDUN</p> <p>*****</p> <p>SEANCE DU 12 Décembre 2022</p> <p>L'an Deux Mil Vingt Deux, le Lundi 12 Décembre à 18 H 30, Le Conseil municipal de Ceax en Loudun s'est réuni sous la présidence de Régis SAVATON en qualité de Maire.</p> <p>PRESENTS : M. Mmes Hervé BERTHON, Juliette BIGOT épouse BOURDIER, Jean-Marie ACIER, Adjoints, Evelyne MENNESSON, Francette MAUPOINT, Alicia DUPRÉ, Nicolas BOISSELLIER, François MEUNIER, GALLET Jean-Luc, Nicolas AUBERT.</p> <p>Excusés : Pouvoir de M. Audren REIGNER à M. Régis SAVATON, Pouvoir de M. Jérôme AOUATE à Mme Juliette BIGOT, M. Bruno LIAIGRE, Mme Katia FIORILLO, Mme Alicia DUPRÉ</p> <p>Secrétaire : Hervé BERTHON</p>
<p><u>Objet de la délibération :</u></p> <p>Renouvellement du contrat d'assurance de la collectivité à l'égard du personnel à la CNP Assurances</p> <p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 13/12/2022 ; et de la publication le 13/12/2022</p> <p>A ceax en loudun le 13/12/2022</p>	<p>;</p> <p>La commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre à ses obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la CNRACL.</p> <p>Le contrat arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de le prolonger d'un an avec les nouvelles conditions générales 2023.</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <i>Accepte le renouvellement du contrat,</i> ● <i>Autorise le maire à signer ce dernier.</i>
	<p>Le Maire, Régis SAVATON</p>  <p>Pour extrait conforme, Le secrétaire Hervé BERTHON</p> 

AR Prefecture

086-218600443-20221212-202212N2-DE
Reçu le 13/12/2022